

Q. Quant à la conclusion à laquelle vous êtes arrivé au sujet des chaussures livrées aux termes du contrat, sur quoi vous êtes-vous surtout basé?—R. Eh bien, surtout sur notre examen visuel et sur les analyses que nous avons faits des chaussures.

Q. Mais vous n'êtes pas un expert en chaussures?—R. Non, je ne prétends pas en être un.

Q. Quel était dans cette enquête, l'expert sur lequel vous avez compté?—R. Sur mes deux membres adjoints, M. Stephens et M. Galipeau. Ils ont été nommés comme mes membres adjoints dans l'enquête.

Q. Par conséquent, vous vous êtes fié à votre jugement dans la conclusion à laquelle vous en êtes arrivé au sujet des chaussures?—R. Principalement, mais, il va sans dire que je me suis servi de ma propre expérience.

Q. A titre d'officier expérimenté d'armée?—R. Oui.

Q. En arrivant à cette conclusion, à quoi en êtes-vous arrivé. Etait-elle basée sur le cahier des charges ou sur le cahier des charges supposé?—R. C'est-à-dire, en établissant votre comparaison, l'avez-vous établie d'après ce que vous avez supposé être le cahier des charges?—R. Je pourrais dire, en explication, qu'en préparant mon rapport—de fait, nous avons reçu instructions de faire rapport sur certains points, et si vous voulez prendre connaissance du procès-verbal du 6 janvier,—je pense que c'est cette date—ils révèlent que nous avons répondu à chacun de ces points. De plus, après avoir répondu de la sorte, nous avons étudié toute la question en général et nous avons rédigé notre rapport final.

Q. C'est ce compte rendu général de votre rapport?—R. Exactement, oui.

Q. Ce compte rendu était-il fondé sur l'usage qui devait être fait des chaussures fournies?—R. Non, aucunement sur cela.

Q. Sur quoi était-il alors basé?—R. C'était plus sur la supposition que les entrepreneurs avaient essayé d'exécuter ce qu'ils avaient cru être les instructions du ministère. En d'autres termes, j'ai cru que les entrepreneurs avaient agi honnêtement.

Q. C'est la conclusion mentionnée dans la dernière partie de votre rapport?—R. Oui. L'autre partie était plus ou moins de la nature d'un rapport sur les chaussures, telles que nous les avons trouvées, sans aucunement tenir compte des fabricants.

*Par M. Macdonald:*

Q. Ce n'est en tout cas que votre opinion?—R. Mon opinion.

*Par sir James Aikins:*

Q. Alors, en arrivant à la conclusion que vous avez tirée, serait-elle basée sur une comparaison des chaussures avec le cahier des charges?—R. Oui, nous avons le cahier des charges.

Q. Et ce cahier des charges est celui mentionné dans votre rapport?—R. Oui.

Q. Et vous avez aussi tenu compte du spécimen de chaussure, le spécimen scellé?—R. Oui, c'est la chaussure que nous avons maintenant.

Q. Et votre comparaison est-elle aussi fondée sur la similitude de la chaussure par rapport à ce spécimen ou le contraire?—R. Oh, oui.

Q. Vous étiez à Valcartier?—R. Oui.

Q. Voulez-vous avoir la bonté d'expliquer les conditions dans lesquelles les chaussures ont été fournies aux soldats à cet endroit?—R. Oui, je suis allé à Valcartier. J'étais personnellement intéressé à cette question, parce que je suis le directeur d'artillerie du ministère.

Q. Combien de temps avez-vous passé à Valcartier?—R. J'ai passé à Valcartier, je pense, la période comprise entre le 21 août, environ vers cette date, jusqu'au 8 octobre.

Q. Vous avez passé à Valcartier presque tout le temps que les soldats y ont séjourné?—R. Oui.